



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question orale n° 1385

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la mise en oeuvre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG), signée entre l'État et la CNAF, et ses impacts sur la politique de soutien aux collectivités pour le développement des structures d'accueil de la petite enfance et du temps libre que mène en particulier la caisse d'allocations familiales de l'Yonne. M. le ministre s'est engagé sur un certain nombre de points relatifs aux contrats temps libre lors de sa visite dans l'Yonne le 14 octobre dernier, mais des incertitudes subsistent encore, particulièrement au regard des articles 10 et 12.2 de la COG. L'évocation des « critères de sélectivité » pour la répartition des crédits ouverts au titre du Fonds national d'action sociale (FNAS) laisse présager une réduction du rythme d'évolution de ce fonds, qui sert à financer, les équipements et les services de proximité essentiels pour les familles : c'est pourquoi les élus de l'Yonne, comme beaucoup de leurs homologues, craignent de ne pouvoir conserver le niveau de prestations et de services pour lequel ils se sont engagés dans une démarche de qualité associant tous les partenaires concernés, qui visent activement cet objectif avec des résultats déjà probants. Il serait regrettable que cette dynamique soit ralentie, voire arrêtée. Aussi, compte tenu de ce qui précède, il lui demande de lui confirmer l'engagement du Gouvernement en faveur de la pérennité du dispositif des prestations de services et des contrats temps libre ainsi que des contrats enfance.

Texte de la réponse

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION ENTRE L'ÉTAT ET LA CNAF

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Rolland, pour exposer sa question, n° 1385, relative à la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAF.

M. Jean-Marie Rolland. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, je voudrais revenir sur la mise en oeuvre de la convention d'objectifs et de gestion signée récemment entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales.

Les caisses d'allocations familiales et la CAF de l'Yonne en particulier, à laquelle vous avez rendu visite le 14 octobre dernier, soutiennent les collectivités locales et départementales dans leurs actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, notamment par l'intermédiaire du fonds d'action sociale. C'est ainsi que sont financés les crèches, les centres de loisirs, permettant d'apporter une attractivité supplémentaire aux territoires ruraux, auxquels, vous le savez, je suis attaché.

Des incertitudes subsistent encore. L'évolution des critères de sélectivité pour la répartition des crédits accordés au titre du fonds national d'action sociale et les informations circulant sur une enquête de l'IGAS et de l'IGF sur l'utilisation des fonds en 2004 et 2005 inquiètent les élus de l'Yonne, qui craignent de ne pouvoir conserver dans le temps la qualité des prestations et des services pour lesquels ils se sont engagés.

J'espère que vous pourrez nous rassurer sur tous ces points.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à*

la famille. Monsieur Jean-Marie Rolland, nous avons eu l'occasion d'évoquer, il y a quelques semaines, lors de ma visite à la caisse d'allocations familiales du département de l'Yonne ces questions extrêmement importantes. J'ai, en effet, conclu avec la Caisse nationale d'allocations familiales une convention d'objectifs et de gestion, qui couvre les années 2005, 2006, 2007 et 2008.

Cette convention d'objectifs et de gestion traduit l'accord politique passé entre le Gouvernement et les partenaires sociaux gestionnaires de la Caisse nationale d'allocations familiales. Cet accord consiste à prévoir pour les quatre années à venir une augmentation des budgets d'action sociale des caisses d'allocations familiales, qui sera au total de 2,4 milliards d'euros. C'est une augmentation sans précédent, en valeur absolue, pour les budgets d'action sociale des caisses d'allocations familiales.

Nous voulons consacrer l'essentiel de cette augmentation à la création de nouvelles places de crèches. Nous savons parfaitement qu'au niveau national notre équipement en places de crèches est aujourd'hui très insuffisant. Nous avons besoin tant en milieu rural, pour favoriser l'attractivité des territoires ruraux, qu'en milieu urbain de nouvelles places de crèches.

Le but de cette convention d'objectifs et de gestion est de parvenir, au terme de sa montée en régime en 2008, à 72 000 places de crèches supplémentaires par rapport à 2002. Ce qui représentera presque un tiers de places de crèches en plus.

Nous allons accomplir cet effort car nous constatons que dans notre pays, où la natalité est la plus forte d'Europe continentale et où le taux d'activité des femmes est le plus élevé - 80 % des femmes âgées de vingt-cinq à quarante-neuf ans exercent une activité professionnelle -, la garde des petits enfants est la condition même du développement des familles.

Nous constatons que le choix dominant des familles est d'avoir deux revenus dans le couple, afin de créer les conditions du développement de la famille. Or, s'il n'y a pas de mode de garde pour les petits enfants, les projets familiaux seront largement entravés.

Monsieur Rolland, je voudrais vous assurer que cette convention d'objectifs et de gestion sera pleinement appliquée. Cela signifie d'abord une augmentation forte du nombre des contrats de petite enfance, ensuite le maintien et le renouvellement de tous les contrats temps libre conclus jusqu'à maintenant et, enfin, l'augmentation du nombre de contrats temps libre, en appliquant cette fois un principe de sélectivité. En effet, face à un effort aussi important en faveur des familles, nous devons appliquer des règles nous permettant de placer nos moyens là où les besoins sont les plus importants. Sinon, nous ne parviendrons pas à réaliser notre projet de développer aussi fortement le nombre de places de crèches.

Je tiens à vous assurer que cette convention d'objectifs et de gestion sera pleinement appliquée.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Rolland.

M. Jean-Marie Rolland. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier de votre réponse claire, précise et rassurante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Rolland](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1385

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 375

Réponse publiée le : 18 janvier 2006, page 14

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 janvier 2006